

Intervention sur les enjeux derrière la mise en place du CSE Assemblée générale de rentrée de l'UD CGT de l'Aube le 30 août 2018

Marc Joudelat

Nous vous proposons de débattre aujourd'hui, ensemble les camarades, des enjeux importants qui sont derrière la mise en place du CSE, et qui ne sont pas, pour toute la CGT, uniquement dans les entreprises où nous sommes. Les enjeux vont bien au-delà.

Ce n'est un secret pour personne, les ordonnances Macron viennent de modifier en profondeur la structure des représentants des salariés dans les entreprises. Elles ont pour objectif politique d'affaiblir massivement les moyens des instances représentatives du personnel (IRP) mais surtout ceux des organisations syndicales qui s'opposent aux projets du gouvernement et du patronat, projets défavorables aux travailleurs et à leurs familles.

Le remplacement des délégués du personnel, des membres des CHSCT et des comités d'entreprise par une instance unique, le Conseil Social et Economique (CSE), aura pour conséquence de diminuer en moyenne d'un tiers le nombre des élus et mandatés. Les CSE auront ainsi les compétences cumulées des trois instances qu'ils remplacent avec trois fois moins d'élus. **Moins d'élus, moins de proximité avec les salariés, plus grande institutionnalisation...** Certaines organisations syndicales de salarié-e-s s'en accommodent peut-être, pas la CGT.

Dans notre activité militante la question du processus d'institutionnalisation du syndicalisme et la question de la démocratie sociale dans les territoires et dans les entreprises se posent avec une particulière gravité aujourd'hui, tant elles sont réinterrogées par les attaques successives des gouvernements en place et du patronat.

Dans sa recherche d'institutionnalisation du syndicalisme, le patronat et les gouvernements n'ont eu de cesse de rechercher à incorporer les représentants des salariés dans un processus qui les oriente vers une gestion bureaucratisée des relations sociales et un accompagnement des réformes, et de les éloigner des formes conflictuelles de l'action revendicative.

L'objectif, au fond, de l'institutionnalisation, a constamment consisté à éradiquer un syndicalisme prenant ses sources dans le mouvement social,

ayant pour recherche l'émancipation des travailleuses et des travailleurs, le progrès social, la transformation de la société et, par ses orientations décidées collectivement et son action dans une position de contre-pouvoir et d'opposition à l'ordre établi.

L'**objectif** est bien évidemment de le remplacer par un **syndicalisme cantonné uniquement aux questions liées au travail, participant au système dominant et accompagnant les réformes de ce dernier.**

L'imposition par Macron du CSE, approuvé par le patronat, s'inscrit dans cette logique.

Les dernières ordonnances, le CSE, les remises en cause des prérogatives et moyens des instances aussi dans le secteur public et le refus de donner les moyens suffisant aux organisations syndicales pour siéger dans les instances dudit dialogue social démontrent, une nouvelle fois, du manque de respect du patronat et du gouvernement de la démocratie dans les entreprises et dans les territoires.

Notre actuel Secrétaire Confédéral, Philippe Martinez, a souhaité mettre en exergue cette question centrale lors de la préparation du 51 congrès. Il a avancé la **nécessité d'un « syndicalisme moins institutionnel et plus proche des salariés »**. Nombre de militants dans notre organisation s'interrogent sur ce sujet central.

C'est donc fort logiquement que cette question doit être livrée au débat dans nos réunions et assemblée dans notre territoire.

Pour la CGT, le syndicalisme doit participer aux réformes qui vont dans le sens des intérêts des travailleurs et de leurs familles, mais doit être aussi révolutionnaire au regard de la lutte des classes émanant de divergences importantes d'intérêts entre le patronat et les financiers et les travailleurs et la nécessité de transformation de la société.

Pour la CGT, les travailleurs doivent prendre part aux décisions dans les entreprises et dans les territoires. La question de la démocratie est donc pour nous aussi primordiale.

La mise en place du CSE est un enjeu pour la CGT dans les syndicats mais aussi dans nos structures de champ professionnel et dans nos structures interprofessionnelles.

Dans les endroits où nous sommes, la mise en place d'un CSE nécessite d'engager une bataille et un rapport de force afin d'obtenir des moyens supplémentaires. Cela nécessite d'impliquer les salarié-e-s dans les enjeux.

Cela n'est pas simple et demande une stratégie décidée collectivement et des connaissances spécifiques ; d'où la mise en place récemment par le pôle formation de l'UD d'une formation sur les enjeux, sur notre stratégie et sur les prérogatives et le fonctionnement de cette nouvelle instance (*je vous renvoie aux calendriers formation dans vos dossiers*).

Dans les endroits où la CGT n'est pas, l'activité à effectuer en ce qui concerne les élections professionnelles va augmenter considérablement l'année prochaine, toutes les entreprises devant avoir organisées leurs élections professionnelles au 31 décembre 2019.

Nos Unions locales et nos syndicats territoriaux vont avoir du pain sur la planche. Au regard de l'intensification de l'activité à fournir, pour être efficace, un plan de travail devrait être établi à partir de la synthèse des résultats électoraux effectuée par notre Confédération et en cours d'affinage pour notre département par le pôle organisation et qualité de vie syndicale de notre Union Départementale.

Derrière la question des élections professionnelles il y a bien évidemment la question de notre représentativité dans les entreprises dans les champs professionnels et dans les territoires, mais pas seulement.

Dans sa volonté de contraindre les organisations syndicales de salarié-e-s à devenir uniquement des institutions de représentation, le gouvernement et le patronat distillent dans notre société de façon hégémonique leur conception du syndicalisme, de la démocratie sociale et du dit dialogue social.

C'est pourquoi, au moment des élections professionnelles dans les entreprises, un certain nombre de camarades rejoignent la CGT sur une démarche principalement de représentation des salarié-e-s.

L'accompagnement de ces camarades, par la formation et la vie syndicale dans nos syndicats et structures, doit leur permettre de prendre conscience qu'aucune victoire ne s'est faite sans rapport de force direct ou latent.

Des représentants du personnel, même très compétents et déterminés, ne peuvent seuls arriver à des avancées importantes pour les travailleurs.

Au regard de la détermination du capital et du patronat à rechercher sans fin l'augmentation de ses profits au détriment des travailleurs et de leur famille, **seule la construction du rapport de force par nos syndicats et structures peut nous permettre de gagner.**

L'activité de nos représentants du personnel s'inscrit dans cette conception syndicale que nous avons déterminée collectivement lors de nos congrès de syndicats.

Les évolutions présentes nous démontrent que ce que nous appelons « le travail militant dans le syndicat », l'organisation et la qualité de vie syndicale pour un syndicalisme de classe et de masse, doivent reprendre une place prépondérante dans l'activité de nos syndicats et structures, pour continuer de se démarquer de plus en plus de la tendance réformiste co-gestionnaire qui risque évidemment se développer un peu plus dans le cadre de ce CSE.

Les priorités de notre organisation doivent être le maintien coûte que coûte de notre proximité avec les travailleurs et notre renforcement.

Ces questions sont urgentes et doivent être appréhendées collectivement et inter professionnellement.

Cela doit être dans nos syndicats et dans nos structures notre priorité.

C'est un défi pour la CGT, auquel nous n'avons pas le choix, auquel nous nous devons de répondre !

Merci de votre écoute et place au débat mes camarades !